

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 mai 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 28 mai 2010**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Philippe KLEIN.

Excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Objet : Travaux d'arpentage et création de parcelles – lieudits « Weiher » et « Lehmgrube »**

M. le maire rappelle aux conseillers que pour l'extension des réseaux aux lieudits « Weiher », situé dans la zone UB3 du PLU de la commune, et « Lehmgrube », situé dans la zone IAU4, il est nécessaire pour la commune d'acquérir du terrain sur chacune des parcelles concernées par cette extension de réseaux. Des travaux d'arpentage sont donc nécessaires pour la création de ces parcelles.

Il rappelle aux conseillers qu'il a été chargé d'obtenir des offres pour les travaux d'arpentage et la création de parcelles. Il informe alors les conseillers qu'il a contacté le cabinet Legorgeu, le cabinet Carbiener et le cabinet Kloppenstein et Sonntag.

Il invite ensuite les conseillers à examiner les trois offres qui sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par huit voix pour et une abstention :

DECIDE de confier, les travaux d'arpentage et la création de parcelles au lieu-dit « Weiher, situé dans la zone UB3 du PLU, et au lieu-dit « Lehmgrube », situé dans la zone IAU4 du PLU, au cabinet Carbiener, pour une rémunération globale de **1750 € HT**;

AUTORISE le maire à signer le contrat avec le cabinet Carbiener ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mai 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 31 avril 2010.

Le Maire,  
Alain NORTH